



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal Jeudi 19 décembre 2013

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre  
**Christian Andries, Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Bernard Carpriau**, échevins  
**Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Veerle Haemers, Michèle Laemont (à partir du point 3), Vincent Jonckheere**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusées :** **Monique Froment, Cynthia Kiss**

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points supplémentaires sont ajoutés :

- « Charte de l'agriculture paysanne du Vlaamse Rand » : point introduit par Monsieur Steve Goeman : est rayé de l'ordre du jour séance tenante
- « Motion relative à l'occupation du site du parking C » : point introduit par Monsieur Wies Herpol : est traité au point 20

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 28 novembre 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Prise en connaissance du compte 2012 du CPAS : il en est pris connaissance.
3. Modification budgétaire n° 2 (numéro 3) au budget ordinaire 2013 : le bourgmestre commente ce point. En ce qui concerne l'article « frais de fonctionnement parc de recyclage », l'augmentation de 30.000 € est ramenée à 6.000 €. Michèle Laemont intègre la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

4. Détermination de la contribution communale pour l'assainissement dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau (décret flamand du 18/07/2003) : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 18 voix pour, 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
5. Adaptation du règlement-rétribution pour les cours d'initiation de musique ou de danse, pour les frais administratifs d'inscription et la location d'instruments de musique : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Adaptation de la taxe pour les demandes, les notifications d'exploitation ou les changements d'établissements générant des nuisances : ce point est rayé de l'ordre du jour. Une adaptation avait déjà été réalisée en 2012.
7. Adaptation du règlement de la taxe sur la construction des trottoirs : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Modification du règlement de roulage complémentaire – zones bleues : l'échevin Carpriau commente ce point. Un amendement est introduit séance tenante par Robert De Lille, en vue de l'introduction de la zone bleue entre 7 et 9 heures à l'école de l'Avenue Prince Baudouin. Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ. Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Règlement de la taxe sur le stationnement en zone bleue : ce point est rayé de l'ordre du jour.
10. Règlement-rétribution pour la délivrance d'une carte de riverain pour l'occupation en zone bleue : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Herman Vander Voorde).
11. NGBS – Prolongation de la communauté scolaire actuelle RandNED pour la période 2014-2020 sous la forme d'une association interlocale : ce point est rayé de l'ordre du jour.
12. NGBS – Résiliation des accords CLB : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. GECORO – Désignation d'un président, d'un secrétaire et des experts remplaçants : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe).
14. Délivrance des titres de séjour biométriques pour les ressortissants de pays tiers et des passeports biométriques pour les citoyens belges : accords : l'échevin Van Langenhove commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Avis des conseils consultatifs communaux et non communaux sur le plan pluriannuel : prise en connaissance : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
16. Prise en connaissance des résultats de l'enquête citoyenne dans le cadre d'une politique locale d'intégration : l'échevine Lemmens commente ce point : il en est pris connaissance.
17. Approbation du plan de dotation en personnel – organigramme : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
18. Statut juridique du personnel : modifications : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
19. Introduction d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
20. Motion relative à l'occupation du site du parking C : Wies Herpol commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Conseiller Mertens**

Il vient de recevoir la lettre concernant les questions qu'il avait posées lors du précédent Conseil communal.

Il constate que ce document ne répond pas à toutes ses questions, en particulier quant à la politique que l'échevine Lemmens elle-même a l'intention de mener.

Le bourgmestre répond que Monsieur Mertens, pourtant ex-échevin, oublie manifestement que les échevins ne mènent pas de politique individuelle.

Le Collège fournit un travail collégial et émet des avis unanimes. Et il en sera ainsi aussi longtemps qu'il occupera le poste de bourgmestre.

### **Conseiller Noltinx**

Il demande si des contacts ont déjà été établis à la suite de sa question antérieure au sujet du prêt de vélos.

L'échevin Carpriau répond qu'il a déjà eu quelques contacts avec la Région de Bruxelles-Capitale, mais qu'il existe des obstacles d'ordre juridique, technique et politique.

Juridique, parce que la législation sur les marchés publics doit être respectée. Les vélos de prêt en tant que tels ne coûtent rien, mais de la publicité est réalisée en échange. À Bruxelles, il s'agit d'une autre firme qu'à Wemmel.

Sur le plan technique, il convient également de vérifier où ces vélos pourraient être entreposés sur le territoire de Wemmel (par exemple dans le quartier de la Place Lt. Graff, du Markt...).

Enfin, les élections de l'année prochaine se profilent à l'horizon et engendreront peut-être un changement des responsables politiques, de sorte que le moment est mal choisi pour se lancer dans des négociations.

### **Conseiller Mombeek**

Il rappelle une nouvelle fois la situation dangereuse du trottoir à hauteur de la boulangerie « La Bonbonnière ».

Le bourgmestre analysera la situation avec le service technique.

Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian Andries en qualité d'échevin. Il continuera à siéger en qualité de conseiller communal.

Monsieur Andries prononce un discours d'adieu.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 24 janvier 2014.

Wemmel, 20 décembre 2013

Par ordonnance :  
La Secrétaire  
(s) K. DE TAEYE

Le Président  
(s) R. DE VISSCHER